



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### culte musulman

Question écrite n° 30176

#### Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le financement de lieux culturels français par des États étrangers. La grande mosquée de Paris nécessitant d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes, d'importants fonds sont actuellement réunis pour engager les travaux. Parmi les financeurs, outre l'Etat et les collectivités locales, figurent l'Arabie Saoudite et l'Algérie. La participation d'États étrangers au plan de financement ne va pas sans poser de nombreuses interrogations quant aux contreparties, éventuellement politiques ou religieuses, exigées par ces États. En conséquence, il lui demande de préciser les garanties prises par le Gouvernement quant aux éventuelles contreparties exigées par l'Arabie Saoudite et l'Algérie en échange de leur apport financier pour la rénovation et la mise aux normes de la grande mosquée de Paris.

#### Texte de la réponse

La Mosquée de Paris a été construite dans les années vingt sur un terrain cédé par la Ville de Paris pour répondre à la volonté de la France de rendre hommage aux milliers de soldats musulmans morts pour elle au cours de la Première Guerre mondiale. Elle a été réalisée dans le style traditionnel de l'art islamique et constitue de ce fait un ensemble architectural remarquable au cœur de Paris. Les techniques de construction de l'époque (une structure mixte de béton armé, de maçonnerie de moellons de meulière ou de brique), le temps et les intempéries ont contribué à la dégradation progressive des décors extérieurs de la Mosquée, au point qu'il est devenu urgent aujourd'hui de restaurer ce patrimoine architectural unique. La Mosquée de Paris est en effet inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1983. Des études de diagnostics ont été engagées par la Société des Habous et lieux saints de l'Islam, gestionnaire de l'ensemble immobilier, afin de définir un programme de restauration. Aujourd'hui, la volonté et l'action de partenaires publics et privés permettent d'engager les travaux les plus urgents. La direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France a évalué l'ensemble des coûts de restauration à 11,5 millions d'euros, dont la première tranche de 3,6 millions d'euros portera sur les travaux les plus urgents. Cette opération, qui devrait s'achever au cours de l'été 2005, portera sur les murs d'enceinte, la restauration du grand patio, notamment de ses décors muraux, le jardin d'entrée et comportera également d'importants travaux d'étanchéité. Il est exact que la société gestionnaire de la Grande Mosquée de Paris a exploré les sources potentielles de financement tant privées que publiques. Le plan de financement de la première tranche est assuré de la manière suivante pour les financements publics que permet l'inscription de la Grande Mosquée de Paris à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques : le ministère de la culture, DRAC d'Ile-de-France à hauteur de 800 000 euros ; la Ville de Paris à hauteur de 800 000 euros ; la région Ile-de-France à hauteur de 400 000 euros. Le complément sera assuré par l'Algérie à hauteur de 600 000 euros et le Qatar à hauteur de 1 000 000 euros. Ces contributions, qui constituent les seuls financements d'États étrangers avérés et confirmés à ce jour, ne sont à la connaissance des autorités françaises assorties d'aucune « contrepartie ». L'opération sera confiée à la société ICADE G3A, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, avec laquelle le recteur de la Grande Mosquée de Paris a signé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage le 10 février dernier.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentile](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30176

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2003, page 9524

**Réponse publiée le :** 20 avril 2004, page 3050